

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 854

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 30

À l'alinéa 5, supprimer la référence :

« 19-4, ».

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de cohérence avec la suppression en commission spéciale de l'article 36 *ter*.